



COLLEGE MAURICE GENEVOIX TOULON

2024/2025

AMEX : Procédure en ligne des demandes d'aménagement aux examens

Madame, Monsieur, parents de 3^{ème},

Depuis la rentrée 2021, les parents d'élèves devront faire leurs demandes d'aménagement aux examens en ligne, via une plateforme nommée AMEX. Cette plateforme existait déjà dans d'autres académies, notamment Aix-Marseille, elle a donc déjà été éprouvée.

Vous trouverez toutes les informations complètes, concernant les aménagements aux examens, sur la page dédiée du site de l'académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/candidats-en-situation-de-handicap-amenagement-pour-les-examens-informations-et-formulaires-121602>

Vous trouverez également ci-joint :

- **Un tutoriel pour les parents détaillant l'ensemble de la procédure** : <https://www.clg-maurice-ravel.ac-nice.fr/wp-content/uploads/sites/99/2022/10/Tutoriel-AMEX-pour-les-familles-13-10-2022.pdf>
- **Un schéma récapitulatif du « cycle de vie » d'un dossier** : <https://www.clg-maurice-ravel.ac-nice.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/10/AMEX-Schema-Cycle-de-vie-dun-dossier-damenagement-dexamen-2021-copie.pdf>

Quelques remarques :

– La plateforme n'est pas encore rattachée à Educonnect. Il faudra que les parents se connectent directement sur AMEX via le lien suivant et créent leur compte

: <https://ocean.ac-nice.fr/amex-nice/>

– La création du compte AMEX, pour les parents, nécessite une adresse mail valide, qu'ils devront conserver tout au long de la procédure (voire de la scolarité de l'élève pour de futurs examens) :

Attention : Il est impossible de changer l'adresse mail que ce soit au niveau des parents, de l'établissement ou des services gestionnaires académiques. Si les parents ne peuvent plus utiliser l'adresse mail saisie, ils devront créer un nouveau compte mais ils n'auront plus accès aux dossiers initialisés précédemment.

– Après la création de leur compte, les parents font leur demande en ligne et mettent sur la plateforme les différents documents indiqués (cf tutoriel).

- Une fois la demande finalisée, les parents téléchargent la fiche récapitulative, puis adressent par courrier **directement à l'adresse indiquée sur cette fiche** : la fiche récapitulative + les pièces médicales indiquées sur cette fiche.
- Le principe fondamental d'une demande d'aménagement à un examen est le suivant : lorsque les parents demande cet aménagement pour un élève, c'est que celui-ci dispose déjà d'aménagements correspondants, au quotidien, dans son établissement (PAI, PAP, PPS,...). Dans ce cas, les parents suivent la procédure dite « simplifiée ».

- Au niveau de l'établissement : Nous aurons, une fois la demande complètement réalisée par les parents sur AMEX, à déposer sur la plateforme : La fiche pédagogique et l'avis pédagogique correspondants à cette demande, pour transmission aux services académiques.

- Comme depuis toujours, la date limite pour déposer une demande d'aménagement à un examen reste la date limite d'inscription à cet examen. Pour le DNB et le CFG, nous vous la communiquerons dès que nous en aurons connaissance. Aussi, nous invitons les parents à déposer leurs demandes dès à présent. La plateforme AMEX a été ouverte par le Rectorat au 19/11/2024.

- Toutes nos équipes accompagneront élèves et parents pour le bon déroulement de cette procédure :

Contactez Mme LECONTE Valérie professeur référent R.E.I., pour l'utilisation de la plateforme, Mme BARCAT Marie-Claude, infirmière pour les questions d'ordre médicales, les professeurs principaux de 3ème pour les questions pédagogiques.

Le Principal,
E. ANICITO